

R.E.V.E.  
Courrier arrivé  
26 OCT. 2017  
Régie des Eaux  
de Venelles

Rapport d'analyse Page 1 / 2  
Edité le : 13/10/2017

## REGIE DES EAUX DE VENELLES

Ancien Presbytère - Rue Felix Chabaud  
13770 VENELLES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b> LSE17-153482		<b>Analyse demandée par :</b> ARS PACA - DT 13	
<b>Identification échantillon :</b> LSE1710-21563-1			
<b>Nature:</b>	Eau de distribution		
<b>Point de Surveillance :</b>	CENTRE AQUATIQUE PARC DES SPORTS	<b>Code PSV :</b> 000005383	
<b>Localisation exacte :</b>	ROBINET TOILETTES ESU		
<b>Dept et commune :</b>	13 VENELLES		
<b>UGE :</b>	0099 - A.E.P. VENELLES		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	D1	<b>Type Analyse :</b> D1	<b>Motif du prélèvement :</b> CS
<b>Nom de l'exploitant :</b>	REGIE DES EAUX DE VENELLES ANCIEN PRESBYTÈRE RUE FÉLIX CHABAUD 13770 VENELLES		
<b>Nom de l'installation :</b>	UDI PARC DES SPORTS	<b>Type :</b> UDI	<b>Code :</b> 005926
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 10/10/2017 à 14h33 Réceptionné le 10/10/2017 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / GIL Sylvain Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 10/10/2017

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	13D1FE	22.5	°C	Méthode à la sonde			25 #
pH sur le terrain	13D1FE	7.6	-	Electrochimie		6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	13D1FE	0.35	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	13D1FE	0.39	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
<b>Analyses microbiologiques</b>							

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Microorganismes aérobies à 36°C réalisé à Marseille	13D1FE	32	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 22°C réalisé à Marseille	13D1FE	3	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes réalisé à Marseille	13D1FE	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Escherichia coli réalisé à Marseille	13D1FE	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Entérocoques (Streptocoques fécaux) réalisé à Marseille	13D1FE	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores) réalisé à Marseille	13D1FE	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0	#
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>								
Aspect de l'eau	13D1FE	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	13D1FE	0 Chlore	-	Qualitative				
Saveur	13D1FE	0 Chlore	-	Qualitative				
Couleur	13D1FE	0	-	Qualitative				
Turbidité	13D1FE	0.41	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027			2 #
<b>Analyses physicochimiques</b>								
<b>Analyses physicochimiques de base</b>								
pH	13D1FE	8.16	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9	#
Température de mesure du pH	13D1FE	19.7	°C					
Conductivité électrique brute à 25°C	13D1FE	406	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
<b>Cations</b>								
Ammonium	13D1FE	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2			0.10 #
<b>Métaux</b>								
Fer total	13D1FE	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2			200 #

13D1FE

ANALYSE (D1+FE) EAU DE DISTRIBUTION (ARS13-2017)

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Alice MARTINHO  
Directeur Technique Adjoint Biologie

